



OPTOMETRY EXAMINING
BOARD OF CANADA

BUREAU DES EXAMINATEURS
EN OPTOMÉTRIE DU CANADA

PLAN D'EXAMEN DU BUREAU DES EXAMINATEURS EN OPTOMÉTRIE DU CANADA (BEOC)

Examen d'accès à la profession
2026

Plan d'examen d'accès à la profession du BEOC

Le modèle de compétences résume les connaissances, les compétences et les comportements essentiels chez les optométristes. Les composantes d'examen permettent d'évaluer les habiletés requises pour exercer la profession d'optométriste.

Le plan d'examen :

- permet de veiller à ce que l'examen d'accès à la profession couvre les principaux aspects de la prestation de soins sûrs et efficaces au Canada, comme l'exigent les organismes de réglementation provinciaux de l'optométrie;
- présente la structure de l'examen par domaine et par champ d'exercice (consulter le Tableau 1);
- contient des détails à la section sur les thèmes;
- informe les candidats des domaines évalués et de la pondération;
- aide le BEOC à concevoir des examens cohérents au fil du temps;
- permet à toute personne candidate de montrer qu'elle possède les compétences nécessaires à la pratique sûre et efficace de l'optométrie.

Tableau 1 – Sélection de cas selon le champ d'exercice de premier ordre

Modèle national de compétences et champs d'exercice	Cas de l'examen écrit	Stations de l'ECOS
1.0 Expertise clinique	88 %	78 %
Évaluation (de 1.1 à 1.3)	31 %	22 %
Diagnostic et planification (de 1.4 à 1.6)	28 %	13 %
Prise en charge du patient (de 1.7 à 1.11)	29 %	22 %
Compétences et interventions techniques (de 1.12 à 1.17)	-	24 %
2.0 Communication	-	*
3.0 Collaboration	5 %	5 %
4.0 Soins centrés sur le patient	3 %	12 %
5.0 Professionnalisme	-	*
6,0 Mission professorale	2 %	-
7,0 Gestion de la pratique	2 %	-
8.0 Compétences culturelles	-	-

Remarque : les cas et les stations sont choisis en fonction du champ d'exercice principal; des compétences supplémentaires pourraient être évaluées dans un même cas ou une même station.

* Compétences mesurées dans le cadre des cas.

Le processus de conception d'un examen s'appuie sur l'échantillonnage d'activités qui représentent les compétences pertinentes. Le BEOC sélectionne les cas de l'examen écrit et les stations pour l'examen clinique objectif structuré (ECOS) en fonction des exigences du plan d'examen en mettant l'accent sur les grands champs d'exercice et sur la Matrice des thèmes. Les cas comprennent des compétences propres à plusieurs domaines. Par conséquent, les éléments présentés dans le plan d'examen ne sont pas tous évalués à chaque examen. Cela dit, le BEOC s'assure de maintenir un équilibre en ce qui concerne les conditions et les compétences évaluées.

Conception de l'examen et cadre de notation

L'examen d'accès à la profession du BEOC est conçu pour évaluer si les candidats montrent une **performance sécuritaire, indépendante et suffisante pour accéder à la profession** qui est conforme aux normes nationales sur l'exercice de l'optométrie.

Le contenu de l'examen, la sélection des cas et la notation reposent sur le **Modèle national de compétences**, qui définit les connaissances, les compétences et les comportements essentiels pour l'exercice de la profession

d'optométriste au Canada. Le plan d'examen résume la façon dont l'**échantillonnage des compétences est effectué pour les cas et les stations de l'ECOS** afin de soutenir une évaluation équilibrée, fiable et défendable.

L'évaluation de la performance lors de l'ECOS repose sur **plusieurs outils de notation complémentaires**, dont chacun est structuré selon le Modèle national de compétences et comporte un objectif distinct :

- Les **listes de vérification** permettent d'évaluer l'exécution d'actions obligatoires et essentielles pour la sécurité.
- Les **domaines des grilles** permettent d'évaluer la qualité des comportements professionnels observables;
- Les **évaluations sur l'échelle d'évaluation globale (ÉÉG)** permettent de déterminer si, dans l'ensemble, un candidat est prêt à exercer la profession de manière indépendante à l'échelle de la station.

Ces outils sont utilisés indépendamment et ensemble pour assurer que les décisions liées aux examens reflètent à la fois **ce que font les candidats** et **dans quelle mesure ils le font bien**, conformément aux attentes en matière d'accès à la profession.

Modèle national de compétences

Le BEOC maintient le Modèle national de compétences pour le compte des organismes de réglementation provinciaux de l'optométrie. Le modèle sert de cadre fondamental pour l'optométrie au Canada, résumant les connaissances, les compétences et les comportements essentiels pour l'exercice efficace de la profession. En définissant clairement les domaines, les compétences clés, les compétences habilitantes et les indicateurs d'accès à la profession, le modèle permet de veiller à ce que les programmes universitaires et les outils d'évaluation correspondent à la réalité des soins d'optométrie modernes. L'adoption d'une approche structurée contribue à l'élaboration, à l'évaluation et au maintien de normes élevées dans l'ensemble de la profession, favorisant des résultats pour les patients qui sont constants et de grande qualité à l'échelle du pays.

Compétences en optométrie

Le modèle de compétences regroupe toutes les compétences requises pour l'exercice de la profession d'optométriste et est structuré en fonction de trois niveaux. Les domaines définissent les champs d'exercice en général et les compétences clés soulignent la façon dont les optométristes mettent en pratique leurs connaissances et leurs compétences dans ces domaines. Les compétences habilitantes sont des sous-compétences précises qui appuient les compétences clés au moyen de connaissances, de compétences et d'actions ciblées. Ensemble, ces niveaux fournissent une base complète pour les programmes universitaires, l'assurance de la qualité et les évaluations professionnelles. Aux fins des examens, le BEOC ajoute un quatrième niveau : les indicateurs d'accès à la profession. Il s'agit d'activités ou de comportements mesurables qui montrent les compétences d'accès à la profession et qui sont utilisés pour évaluer les candidats pendant les examens.

Lien entre le plan d'examen, les compétences et les outils de notation

Le **Modèle national de compétences** représente le cadre fondamental de l'**examen d'accès à la profession du BEOC**. Tous les éléments du plan d'examen, y compris la structure de l'examen, la sélection des cas, les outils de notation et l'établissement des normes, reflètent ce modèle.

Les candidats **ne sont pas évalués directement en fonction des compétences**. Le Modèle national de compétences indique plutôt comment sont évaluées les compétences au moyen **de comportements et d'actions observables** exécutés pendant l'examen :

- **Les domaines du plan d'examen et les champs d'exercice** orientent la sélection des cas et des stations.
- Les **listes de vérification** contiennent les compétences pour lesquelles l'exécution fiable d'actions essentielles doit être montrée.
- Les **domaines des grilles** sont des champs d'exercice professionnels stables et observables qui sont dérivés des compétences habilitantes.
- Les **évaluations sur l'ÉÉG** permettent de déterminer, de manière intégrée, le degré de préparation en vue de l'accès à la profession à l'échelle de la station.

Cette approche permet d'assurer que l'examen reflète la **pratique professionnelle en contexte réel**, maintient l'**uniformité nationale** et appuie des **décisions de réussite/d'échec transparentes et défendables**.

Matrice des thèmes

Outre la sélection du contenu d'examen à partir des domaines énumérés, la matrice des thèmes contribue à assurer que les thèmes clés sont couverts adéquatement dans chaque partie de l'examen.

Les stations de l'ECOS peuvent regrouper plusieurs thèmes et appartenir à plusieurs catégories.

Tableau 2 – Cibles de la matrice des thèmes d'examen

Thèmes	Examen écrit	ECOS
1. Réfraction	-	5 %
2. Accommodation	5 %	7 %
3. Oculomotricité	12 %	12 %
4. Intégration sensorielle	12 %	7 %
5. Troubles oculaires	15 %	15 %
6. Troubles systémiques	17 %	7 %
7. Compétences et interventions techniques	20 %	22 %
8. Interventions au laser	-	-
9. Autre	jusqu'à 9 %	jusqu'à 14 %
Intervalle cible pour chaque thème	± 3 %	± 7 %

Tableau 3 – Sous-thèmes d'examen

Sous-thèmes

1. Réfraction

- 1.0 Généralités
- 1.1 Optique
 - 1.1.1 Anomalies dioptriques
- 1.2 Myopie
- 1.3 Hypermétropie
- 1.4 Astigmatisme
- 1.5 Intervention chirurgicale/Orthokératologie
- 1.6 Kératocône
- 1.7 Basse vision

3. Oculomotricité

- 3.1 Motilité oculaire
- 3.2 Strabisme
 - 3.2.1 Ésotropie
 - 3.2.2 Excès
- 3.3 Convergence
- 3.4 Divergence
- 3.5 Hyperphorie/déviations verticale alternante
- 3.6 Paralysie oculomotrice
 - 3.6.1 Paralysie du sixième nerf crânien
- 3.7 Nystagmus
 - 3.7.1 Albinisme

2. Accommodation

- 2.1 Presbytie
- 2.2 Insuffisance
- 2.3 Insuffisance de flexibilité
- 2.4 Spasme

4. Intégration sensorielle

- 4.0 Généralités
- 4.1 Sensation lumineuse
- 4.2 Perception
 - 4.2.1 Mouvement
 - 4.2.2 Forme/Mouvement
 - 4.2.3 Forme/Mouvement/Temporal
 - 4.2.4 Forme/Mouvement/Vieillesse
 - 4.2.5 Espace/Forme/Mouvement
- 4.3 Amblyopie
- 4.4 Adaptation/Aniséiconie
- 4.5 Parcours d'accommodation de vision de près/accident vasculaire cérébral (AVC)/champ visuel
- 4.6 Céphalée
- 4.7 Vision chromatique
- 4.8 Directions du regard :
 - supérieur/excentrique/fixation/arciforme
- 4.8.1 Monofixation

5. Troubles oculaires

- 5.1 Nerf optique
 - 5.1.1 Glaucome
 - 5.1.2 Névrite optique
 - 5.1.3 Œdème papillaire
 - 5.1.4 Neuropathie optique toxique
- 5.2 Atrophie du pôle postérieur
 - 5.2.1 Maladie de Coats
 - 5.2.2 Drusen
 - 5.2.3 Dégénérescence maculaire
 - 5.2.4 Albinisme
 - 5.2.5 Rétinite pigmentaire
 - 5.2.6 Décollement de l'épithélium pigmentaire rétinien
- 5.3 Conjonctive
 - 5.3.1 Ptérygion
- 5.4 Cornée
 - 5.4.1 Abrasion
 - 5.4.2 Kératite
 - 5.4.3 Ptérygion
- 5.5 Chambre antérieure/angle/pression intraoculaire
 - 5.5.1 Glaucome
- 5.6 Verres
 - 5.6.1 Cataracte
- 5.7 Pupille
- 5.8 Lacrymal
 - 5.8.1 Conduit lacrymal
- 5.9 Uvée antérieure
 - 5.9.1 Albinisme
 - 5.9.2 Uvéite
- 5.10 Vision périphérique/vision complète
 - 5.10.1 Atrophie
 - 5.10.2 Rétinite pigmentaire
- 5.11 Sclère/épiscière
- 5.12 Annexes/orbite/muscles oculomoteurs

7. Compétences et interventions techniques

- 7.1 Tonométrie
- 7.2 Gonioscopie
- 7.3 Rétinoscopie
- 7.4 Biomicroscopie du fond d'œil avec lampe à fente
- 7.5 Ophtalmoscopie binoculaire indirecte (OBI)

9. Autre

- 9.1 Éthique
- 9.2 Lentilles cornéennes
- 9.3 Adaptation aux verres correcteurs
- 9.4 Rayonnement
 - 9.4.1 Rein
- 9.5 Intelligence artificielle

6. Troubles systémiques

- 6.0 Généralités
- 6.1 Circulation
 - 6.1.1 Hypertension
 - 6.1.2 Athérosclérose
 - 6.1.3 Artère carotide
 - 6.1.4 Occlusion de la veine centrale de la rétine
 - 6.1.5 Autre
- 6.3 Cerveau/Nerf
- 6.6 Système endocrinien
 - 6.6.1 Diabète
 - 6.6.2 Syndrome métabolique
 - 6.6.3 Thyroïde
 - 6.6.4 Hypophyse
- 6.7 Système immunitaire
 - 6.7.1 Lupus
 - 6.7.2 Artère temporale
 - 6.7.3 Spondylarthrite ankylosante
 - 6.7.4 Myasthénie grave
 - 6.7.5 Sclérose en plaques
 - 6.7.5 Rétinoschisis acquis
 - 6.7.5 Sarcoïdose
 - 6.7.5 Syndrome de Sjögren
- 6.8 Système urinaire
- 6.9 Respiration
- 6.14 Infections
- 6.15 Congénital/Héréditaire
 - 6.15.1 Syndrome de Down
- 6.16 Oncologie

8. Interventions au laser

- 8.1 Capsulotomie postérieure au laser Yttrium Aluminum Garnet (YAG)
- 8.2 Trabéculoplastie sélective au laser
- 8.3 Iridotomie périphérique au laser

Remarque : Les compétences et interventions techniques qui figurent dans l'examen d'accès à la profession du BEOC sont issues de l'ensemble élargi d'interventions diagnostiques, thérapeutiques, au laser, par injection et chirurgicales mineures définies dans le Modèle national de compétences.

Dans l'examen écrit, les candidats pourraient être évalués selon leur connaissance des indications, des contre-indications, des risques, de l'interprétation et de l'application clinique d'un vaste éventail d'examens et d'interventions qui figurent dans le Modèle national de compétences.

Dans l'ECOS, un échantillonnage des compétences et interventions techniques est effectué à partir de cet ensemble élargi pour évaluer directement la performance au moyen de stations conçues pour permettre une évaluation fiable et défendable.

Le plan d'examen indique les interventions qui peuvent être évaluées au moyen de stations de l'ECOS axées sur la performance. En parallèle, le guide des outils de notation de l'examen du BEOC explique comment est évaluée la performance à l'ECOS à l'aide de listes de vérification, de domaines de grilles et d'échelles d'évaluation globale qui reflètent le modèle national de compétences.

L'absence d'une certaine compétence ou intervention technique de la section ECOS du plan d'examen ne signifie pas qu'elle ne fait pas partie de la portée du Modèle national de compétences pour l'exercice de l'optométrie ou qu'il n'en sera pas question dans l'examen écrit.

Directives aux candidats et documents de référence

La présente section souligne les documents importants du BEOC qui apportent davantage de contexte sur la façon dont le contenu de l'examen est structuré et dont la performance des candidats est évaluée.

Le plan d'examen décrit ce qui est évalué dans l'examen d'accès à la profession du BEOC et la pondération du contenu entre les domaines et les champs d'exercice. Il est conçu pour renforcer la transparence, la constance et la compréhension de la conception de l'examen.

Les candidats sont encouragés à consulter la page Web Préparation à l'examen pour obtenir les directives les plus récentes sur le format d'examen, les ressources de préparation et les outils d'étude à la fois pour l'examen écrit et l'ECOS.

En particulier :

- Le guide des outils de notation du BEOC explique comment les listes de vérification, les domaines de grilles et les échelles d'évaluation globale sont utilisés ensemble pour évaluer la performance à l'ECOS.
- Le Modèle national de compétences représente le cadre national qui sous-tend la conception de l'examen, les outils de notation et les attentes pour l'accès à la profession.

L'examen de l'ensemble de ces documents peut aider les candidats à :

- Comprendre comment les comportements cliniques au quotidien correspondent aux normes nationales;
- Utiliser plus efficacement les placements cliniques en vue de leur préparation;
- Interpréter les attentes liées à l'examen dans le contexte de la pratique professionnelle plutôt que dans le cadre de tâches isolées.